

qu'il nous a faict, ie luy ay escrit soubs ce present contenu, ayant faict semblant de suivre les poincts, qu'il m'avoit prescrit, et comme il a dit de vouloir envoyer le Pacquet a S.A.R. par un homme expres, et que ie viens d'entendre que la nuith passé il soit party en poste pour ce subiect un Prestre nommé de C a n i b u s pour delivrer luy mesme le paquet a S.A.R. et de l'informer de Bousche sur l'un et l'autre affaire, sans que ... les ministres en deuvent avoir part, i'ay creus estre de mon debuoir d'informer secretement monsieur le marquis par ces lignes, et de le supplier d'avoir ceste bonté de s'informer de S.A.R. si ma lettre suivant ceste copie³ luy aura esté rendue, ie trouve une mine et des circonstances assez estranges, auxquelles Je ne donne pourtant autre subiect si non que ie ne veulx pas m'ennesler des choses ny parler de ces personnes qui ne me touschent pas, Et quand bien que ne seroit pas le respect, que ie doibs a la personne de mons.^r le resident en consideration de S.A.R. monseigneur, i'aurois neantmoins que trop de subiect de l'honorer, Pour l'estime respectueux qu'il m'a faict paroistre pour monsieur le marquis et toute son Jll.^{me} famille, a laquelle ie suis tellement acquis et obligé que ie trouve estre mon grand debuoir d'emporter tous les respects imaginables a tous les Amys et serviteurs de leur Jll.^{me} maison ce que ie feray iusques au bout de mes iours et particulièrement envers monsieur le marquis a la protection du quel ie me recommande tres humblement.

S'il arrivoit quelque recommandation Passionée a la Cour ie supplie mons.^r le marquis d'avoir la bonté de m'en donner part a fin de pouvoir faire mes excuses, ie sers avec une telle diligence, esclat, et despence, que si S.A.R. mesme estoit present ie ne scaurois faire d'avantage et espargneray rien en outre pour faire honneur a S.A. dans l'employ qu'il luy a pleu de m'envoyer".

1) vgl. AH 42/124

2) Das Repertorium I 479 benennt für diese Zeit zwar keinen sav. Residenten beim Hl. Stuhl, doch muss aus der uns hier vorliegenden Passage auf die Anwesenheit eines solchen geschlossen werden.

3) s. ev. AH 61/155

Kopie - AH 61, 342

154

[1670 August]

A

SCHREIBEN [VON BEAT KASPAR ZURLAUBEN AN DEN HERZOG VON SAVOYEN,
KARL EMANUEL II.]

"Son E.^{ce} mons.^r l'Ambassadeur [Savoyens beim Hl. Stuhl, Conte Giovanni Bat-

tista di Bigliore di Luserna] m'ayant envoyé plusieurs fois
 Chez ... le Resident¹, pour scavoir s'il vouloit pourvoir des carosses, che-
 vaux, et autres choses semblables, ie n'ay iasmais sceu avoir autre responce
 si non, qu'il n'estoit pas son homme d'affaire, et Comme les choses reduites
 a ce terme, donnent assez a connoistre, que sans le remede de V.A.R. elles
 dureront tousiours come celà sans resolution, i'ay pris l'hardiesse d'en don-
 ner part a V.A.R. avec ces lignes, par quelles ie luy rends mes tres obeis-
 sants et tres profonds respects, en me consacrant tout entierement au tres
 humble service de V.A.R. et la suppliant d'avoir la genereuse bonté de me con-
 server tousiours dans sa protection et graces Royales, auxquelles ie me re-
 commande avec toute la humilité et soubmission imaginable ..."

- 1) Zurlauben gehörte zur Begleitung des sav. Ambassadors und unternahm obige
 Mission zum sav. Residenten beim Hl. Stuhl (s. AH 61/153 Anm. 2) in dieser
 Eigenschaft.

Konzept - AH 61, 343

155

[16]70 August 11., Rom

A

SCHREIBEN [VON BEAT KASPAR ZURLAUBEN AN DEN HERZOG VON SAVOYEN,
 KARL EMANUEL II.]

"Altesse Royale. J'ay bien esté recherché d'en donner quelques informations
 a V.A.R. touschant mons.^r le Resident [Savoyens beim Hl. Stuhl]¹, mais Comme
 la qualité, dans laquelle il a pleu a V.A.R. de m'envoyer icy [- Zurlauben
 befand sich in der Begleitung des a.o. Ambassadors Savoyens beim Hl. Stuhl,
 Conte Giovanni Battista di Bigliore di Luserna, in Rom -],
 m'oblige d'honorer, respectueusement, et S.E. et mons.^r le Resident, suivant
 les caracteres, par lesquels ils representent la personne de V.A.R. monseig-
 neur, i'ay pris l'occasion, laquelle ie ne pouvois eviter, sur les instances
 qui m'ont esté faictes, de rendre ces lignes à V.A.R. en hommage de mes tres
 obeissants et tres profonds respects, avec lesquels ie me consacre pour ias-
 mais et de nouveau au tres humble service de V.A.R. la suppliant d'avoir
 ceste genereuse bonté de me conserver tousiours dans sa protection et graces
 Royales, auxquelles ie me recommande avec toute la soubmission et humilité
 imaginable ...".